

AS/Mig (2025) Proceedings 01

8 décembre 2025

Déclassifié¹

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Actes²

de la table ronde parlementaire sur « Le rôle des politiques publiques dans la prévention et la lutte contre les disparitions de personnes migrantes », qui s'est tenue à la Grande Assemblée nationale de Türkiye le 27 novembre 2025

1. Introduction

La table ronde parlementaire a été organisée par la Grande Assemblée nationale de Türkiye en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) le 27 novembre 2025 afin de discuter des moyens de prévenir et de lutter contre les disparitions de personnes migrantes par le biais de politiques publiques, une question urgente en matière de droits humains.

Cet événement a marqué le lancement du nouveau [guide de l'APCE à l'intention des parlementaires](#) en turc, fondé sur les recommandations issues de [la Résolution 2569 \(2024\)](#) « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort » et sur la [conférence](#) parlementaire organisée en avril 2025 au Conseil de l'Europe. Le guide offre des orientations sur les questions politiques clés liées à la prévention et au traitement des cas de personnes migrantes disparues, fournit des idées concrètes pour l'action parlementaire et met en évidence les bonnes pratiques de divers pays en Europe et au-delà. Il donne notamment un aperçu des mesures politiques qui peuvent contribuer à prévenir les disparitions, à améliorer les mécanismes de recherche, à garantir l'identification des personnes décédées, à soutenir les familles et à favoriser la coopération transfrontalière.

La réunion a été ouverte par les discours de bienvenue de M. Yıldırım Tuğrul Türkeş (Türkiye, NI), président de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. William Massolin, chef du bureau de programme du Conseil de l'Europe à Ankara, et M. Gaël Martin-Micallef, secrétaire auprès de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE. Par la suite, au cours de deux tables rondes, les participant-es ont discuté des défis nationaux et des possibilités de renforcer la coopération régionale. La modération des panels a été assurée, respectivement, par Mme Meryem Göka (Türkiye, NI), membre de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Tamer Kılıç, chef du bureau turc de l'*International Centre for Migration Policy Development* (ICMPD). Les principaux résultats de la discussion ont été résumés par la Dr Nihal Eminoğlu de l'Université d'Ankara.

2. Déroulement de la table ronde

2.1. Discours de bienvenue

M. Yıldırım Tuğrul Türkeş a souligné la complexité de la question des disparitions des personnes migrantes, en soulignant ses implications en matière de droits humains, la gestion des migrations, l'identification médico-légale et la responsabilité des politiques publiques dans ce domaine. Il a insisté sur le fait que la situation géographique de la Türkiye, au carrefour de routes migratoires importantes, a façonné une politique migratoire fondée sur les droits humains, l'État de droit et la bonne gouvernance. Cette approche se reflète dans la

¹ Ces actes ont été déclassifiés par la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées le 8 décembre 2025.

² La version originale anglaise de ces actes a été traduite vers le français par un outil de traduction automatique.

réforme du modèle de gouvernance migratoire de la Türkiye, ainsi que dans les progrès réalisés en matière de gestion des frontières, de systèmes de données biométriques et de mesures de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des personnes migrantes, qui ont tous contribué à prévenir les disparitions et à renforcer la responsabilité.

M. William Massolin a salué l'hospitalité dont fait preuve la Türkiye en accueillant des personnes réfugiées, reconnaissant les défis sociaux, économiques et administratifs que cela pose aux niveaux national et local, ainsi que les efforts soutenus qui ont été déployés pour y faire face. Il a également souligné la coopération de longue date entre le Conseil de l'Europe et la Türkiye, notant que la migration est devenue un domaine central de ce partenariat. M. Massolin a souligné que les instruments du Conseil de l'Europe affirment la protection des droits des personnes migrantes comme une obligation juridique et morale, et non comme un simple choix politique. Il a notamment insisté sur le fait que garantir les droits à la vérité, à la justice et à un recours effectif aux familles des personnes migrantes disparues est une question de droits humains et de dignité.

M. Gaël Martin-Micallef a remercié la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour son accueil chaleureux et pour la coopération fructueuse entre les deux secrétariats dans l'organisation réussie de l'événement. Il a présenté les objectifs de la table ronde, notamment le lancement de la publication « Personnes migrantes disparues - Guide à l'intention des parlementaires ».

2.2. **Panel 1 : Défis nationaux : perspectives politiques**

Mme Gamze Gül Çakır Kılıç, représentante de la Présidence de la gestion des migrations, a présenté un aperçu du modèle holistique de gestions des migrations de la Türkiye. Elle a mis en avant les outils pratiques qui contribuent à prévenir les disparitions dans le contexte de la migration, tels que les *points « migration » mobiles* opérant dans tout le pays et la ligne d'assistance téléphonique *YIMER 157*, que les personnes migrantes peuvent contacter pour obtenir des informations, être secourues en mer ou obtenir un soutien si elles sont victimes de traite des êtres humains. Elle a également souligné les politiques clés qui contribuent à prévenir et à résoudre les cas de disparitions de personnes migrantes, notamment le Plan de lutte contre la traite des êtres humains (2025-2030) de la Türkiye.

Mme Pelin Yılık (Türkiye, NI), membre de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteure au sujet de l'« Accès des personnes migrantes et réfugiées aux soins de santé », a présenté son rapport en cours de préparation. Elle a regretté que les politiques migratoires restrictives mises en place à travers l'Europe aient contribué à des disparitions et à des décès. Elle a en outre souligné que l'accès limité aux services de santé, à une alimentation saine et à l'eau potable, conséquence de ces politiques, contribue également aux disparitions. Mme Yılık a indiqué que son rapport vise à mettre en évidence les injustices et les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes migrantes pour accéder à des soins de santé de qualité, y compris en matière de santé mentale, et à proposer des solutions concrètes pour y remédier.

Le **Dr José Luis Prieto**, chef du département de médecine légale, Institut de médecine légale et des sciences médico-légales de Madrid, a décrit les défis auxquels sont confrontés les expert-es médico-légaux en Espagne lorsqu'ils et elles identifient les personnes qui ont perdu la vie au cours de leur migration. Il a souligné le besoin urgent d'une approche nationale harmonisée en matière d'identification médico-légale dans le contexte migratoire. Le Dr Prieto a présenté le travail qu'il mène avec d'autres expert-es médico-légaux pour établir un protocole médico-légal national spécifique à la migration et une base de données. Il a également souligné l'importance de la coopération avec les pays d'origine et de transit afin de faciliter leur identification lorsque ces personnes décèdent.

M. Kamil Erdem Güler, directeur du service des migrations du Croissant-Rouge turc, a présenté le programme « *Rétablir les liens familiaux* » de l'organisation, en l'illustrant par des exemples de familles dispersées par-delà les frontières et qui ont pu être réunies. Il a toutefois noté que de tels cas restent rares car seule une petite partie des demandes aboutissant à une réunification. M. Güler a expliqué que le Croissant-Rouge procède à des recherches, à des recoupements de données et à une coordination avec des partenaires nationaux et internationaux afin de résoudre les cas de personnes migrantes disparues. Il a également souligné l'importance de nommer des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues, d'harmoniser les données et les normes médico-légales, de mener des recherches indépendamment du statut administratif, de renforcer les capacités médico-légales régionales et d'améliorer les mécanismes de recherche globaux.

2.3. **Panel 2 - Coopération régionale : une réponse fondée sur les droits humains à un défi mondial**

M. Gaël Martin-Micallef a présenté le nouveau guide de l'APCE et ses objectifs. Il a souligné que le terme de « personne migrante disparue » désigne toute personne considérée par sa famille comme ayant disparu au cours de son parcours migratoire, quel que soit son statut administratif. M. Martin-Micallef a souligné que les

parlementaires peuvent prendre des mesures importantes en adoptant des lois visant à harmoniser les pratiques nationales et à promouvoir la coopération transfrontalière, conformément aux normes internationales et à celles du Conseil de l'Europe. Il a également mis en avant le rôle de l'action interparlementaire dans la promotion de la coopération pour résoudre les cas de disparitions dans le contexte de la migration.

Mme Serap Yaşar, ancienne membre de l'APCE et rapporteure sur les « Disparitions d'enfants réfugiés ou migrants en Europe », a présenté les principales recommandations de la [Résolution 2324 \(2020\)](#). Elle a souligné que la question restait d'une grande actualité, notant que le collectif de journalisme d'investigation *Lost in Europe* avait recensé plus de 51 000 enfants et jeunes non accompagné-es (auparavant pris en charge par l'État) qui avaient disparu entre 2021 et 2023³. Elle a également mis en avant ses efforts personnels pour permettre à des enfants de retrouver leur famille dans des cas spécifiques.

Mme Sarah Klingeberg, conseillère régionale pour les déplacements internes et les migrations en Europe et en Asie centrale, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a mis en avant la longue expérience du CICR dans le traitement des cas de personnes disparues, y compris de personnes migrantes. En partageant l'histoire d'une mère dont le fils avait disparu, elle a illustré les difficultés auxquelles les familles font face pour signaler les disparitions, accéder aux informations et mener des recherches transfrontalières, que la personne soit vivante ou décédée. Elle a souligné la nécessité absolue d'harmoniser les procédures nationales, de centraliser la collecte de données et de nommer des Points Focaux Nationaux pour les personnes migrantes disparues afin de permettre la coopération transnationale et d'impliquer les familles en tant qu'acteurs clés. Elle a conclu qu'une action multipartite, menée par les États et soutenue par les parlements, est essentielle pour prévenir et répondre aux disparitions de migrants.

Le **Prof. Mehmet Gökay Özerim**, Université de Yaşar, a souligné que la prévention et la lutte contre les disparitions de personnes migrantes nécessitent une coopération régionale et multipartite forte, d'autant plus que les routes migratoires de la mer Égée et de la Méditerranée orientale sont les plus dangereuses au monde. Il a mis en évidence la vulnérabilité accrue des enfants et des jeunes en migration, soulignant que leur risque de disparition est trois à quatre fois plus élevé, en particulier pour ceux qui sont en transition vers l'âge adulte. À cet âge, ils sont plus exposés aux passeurs et au risque d'être victimes de traite des êtres humains, sont généralement confrontés à des barrières linguistiques et sont souvent privés d'adultes accompagnateurs ou de tuteur-trices désigné-es par l'État.

3. Conclusion

Les participant-es ont souligné le rôle unique de la Türkiye en Europe en raison de sa position géographique le long de diverses routes migratoires. Ils et elles ont mis en avant son expérience en matière d'accueil d'un nombre important de personnes réfugiées et de migrantes, ainsi que des exemples de pratiques de protection qui réduisent le risque de disparition ou de décès. Les participant-es ont également souligné la nécessité d'une plus grande solidarité européenne et d'approches fondées sur les droits, tant pour prévenir les disparitions que pour résoudre les cas de disparitions dans le contexte de la migration.

Les discussions de la table ronde ont mis l'accent sur l'importance des politiques d'État fondées sur les droits humains et menées par l'État, la Résolution 2569 de l'APCE et le guide fournissant des orientations sur la manière de concevoir de telles politiques. Parmi les principaux résultats des discussions, l'on peut citer :

- La pertinence de la gouvernance migratoire de la Türkiye, holistique et centrée sur l'humain, pour prévenir les disparitions, notamment dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de la protection, des soins de santé et des mesures contre la traite des êtres humains et le trafic des personnes migrantes.
- La nécessité d'harmoniser les pratiques nationales pour résoudre les cas de personnes migrantes disparues, notamment les méthodes médico-légales et la collecte de données.
- L'importance de la solidarité européenne et de la coopération régionale, fondées sur le vaste cadre normatif existant du Conseil de l'Europe et sur les normes internationales, ainsi que sur des espaces de coopération tels que le *Réseau des Points Focaux pour les personnes migrantes disparues*⁴.

³ Lost in Europe, [Data : explained](#) (consulté le 3 décembre 2025).

⁴ Le *Réseau des Points Focaux pour les personnes migrantes disparues* rassemble de nombreux États européens et africains dans le cadre du Processus de coopération de Rabat. Voir : Processus de Rabat, 4 août 2025, [Résultats :](#)

AS/Mig (2025) Proceedings 01

- Une reconnaissance des obligations morales et en matière des droits humains en ce qui concerne le droit des familles des personnes migrantes disparues à la vérité et à la justice, ainsi que l'importance de les inclure dans la recherche de leurs proches et dans les processus décisionnels (à la fois en tant que fournisseurs d'informations et en tant qu'ayant droit).
- Une prise de conscience sur la vulnérabilité accrue des enfants et des jeunes personnes migrantes en transition vers l'âge adulte.

Annexe – Programme de la table ronde parlementaire sur « Le rôle des politiques publiques dans la prévention et la lutte contre les disparitions de migrants »

Grande Assemblée nationale de Türkiye

Ankara, 27 novembre 2025

Discours de bienvenue

- **M. Yıldırım Tuğrul Türkeş**, président de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **M. William Massolin**, chef du bureau de programme du Conseil de l'Europe à Ankara
- **M. Gaël Martin-Micallef**, secrétaire auprès de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Panel 1 - Défis nationaux : perspectives politiques

Modération : **Mme Meryem Göka**, membre de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- **Mme Gamze Gül Çakır Kılıç**, Présidence de la gestion des migrations
- **Mme Pelin Yılık**, membre de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **Dr José Luis Prieto**, chef du département de médecine légale, Institut de médecine légale et des sciences médico-légales, Madrid
- **M. Kamil Erdem Güler**, directeur du service des migrations, Croissant-Rouge turc

Panel 2 - Coopération régionale : une réponse fondée sur les droits humains à un défi mondial

Modération : **M. Tamer Kılıç**, chef du bureau turc, International Centre for Migration Policy Development

- **M. Gaël Martin-Micallef**, secrétaire auprès de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **Mme Serap Yaşar**, ancienne membre de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et rapporteure sur les « Disparitions d'enfants réfugiés ou migrants en Europe » (2020)
- **Mme Sarah Klingeberg**, conseillère régionale pour les déplacements internes et les migrations en Europe et en Asie centrale, Comité international de la Croix-Rouge
- **Prof. Mehmet Gökay Özerim**, Université de Yaşar

Remarques finales

- **Dr Nihal Eminoğlu**, Université d'Ankara